

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020313 – MDE 13/007/02

Action complémentaire sur l'AU 298/01 (MDE 13/046/01 du 27 novembre 2001) et suivantes (MDE 13/014/01 du 12 décembre 2001 et MDE 13/001/02 du 1^{er} février 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / CRAINTES D'EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE / Nouveaux motifs d'inquiétude : PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

IRAN Siamak Pourzand (h), 72 ans [et non 70 ans, comme indiqué précédemment], intellectuel et responsable du *Majmue-ye Farhangi-ye Honari-ye Tehran* (Centre culturel de Téhéran)

Londres, le 10 mai 2002

D'après la famille de Siamak Pourzand, cet homme a eu récemment une crise cardiaque et a été privé d'assistance médicale. Amnesty International craint qu'il ne soit toujours maltraité en détention et que sa vie ne soit menacée.

Il a apparemment été condamné le 4 mai à une peine de huit ans d'emprisonnement, et selon des informations non confirmées, il aurait été contraint à renoncer à interjeter appel de sa condamnation.

Il semble qu'il ait été autorisé à rencontrer sa sœur Mahin Pourzand pour la dernière fois le 3 mai. Siamak Pourzand était apparemment très faible, tremblait et maintenait un bout d'étoffe sur sa bouche, ce qui laisse à craindre qu'il n'ait voulu dissimuler les traces de mauvais traitements qui lui auraient été infligés, pour ne pas alarmer sa sœur.

D'après les informations recueillies, il a appelé sa sœur le 8 mai et lui a déclaré que le 10 mai, elle serait « autorisée » à le voir au bureau de la rue Ostad Motahhari du Comité pour la propagation de la vertu et la prohibition du vice, également connu sous le nom d'*Edare-ye Amaken* (qui est apparemment chargé de veiller au respect des bonnes mœurs dans les locaux des entreprises et dans les autres bureaux). À 18 heures, heure de Téhéran, aucun représentant de l'État ne l'avait contactée.

Siamak Pourzand a été arrêté au domicile de sa sœur le 24 novembre 2001. Depuis lors, elle a été autorisée à le rencontrer à plusieurs reprises, apparemment toujours en compagnie de représentants de l'État vêtus en civil. Les autorités judiciaires lui ont ensuite attribué un avocat, mais d'après les informations recueillies, celui-ci n'a pu entrer régulièrement en contact avec son client. En mars, Siamak Pourzand a été traduit en justice sous plusieurs chefs d'accusation très vagues, se voyant notamment reprocher des « actes commis contre la sûreté de l'État » et des « relations avec des groupes contre-révolutionnaires ». Or, ces accusations ne constituent pas des infractions internationalement reconnues comme telles.

Le 9 mars, certaines sources ont indiqué qu'il avait avoué – dans des circonstances demeurées obscures – divers faits dont il était accusé, reconnaissant notamment avoir reçu des sommes d'argent à remettre à des journalistes dont l'identité n'a pas été révélée, et avoir « livré des informations militaires et politiques importantes » à des journaux de langue persane publiés hors d'Iran. Il aurait déclaré qu'il « n'avait aucun argument précis à invoquer pour sa défense » et qu'il « reconnaissait qu'il était un pécheur ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à permettre à Siamak Pourzand de recevoir tous les soins médicaux requis par son état de santé ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance du responsable du pouvoir judiciaire que Siamak Pourzand n'est pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements dans le cadre de sa détention ;
- dites-vous préoccupé par le fait que cet homme semble être un prisonnier d'opinion, privé de sa liberté au seul motif de l'expression pacifique de ses convictions ;
- déplorez que cet homme soit privé de son droit d'entrer régulièrement en contact avec un avocat et avec sa famille ;
- demandez instamment que Siamak Pourzand soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction internationalement reconnue comme telle.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Ayatollah Khamenei, Tehran, Iran

Courriers électroniques : webmaster@wilayah.org

(Indiquez dans le champ *Objet* de votre courrier électronique :
« For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al
Udhma Khamenei, Qom »)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Head of Judiciary, Tehran, Iran

Fax : + 98 21 879 6671 (Veuillez préciser : « *Care of Dr
Mohammad Javad Shariatbagheri, Director of International
Affairs, Judiciary* ». Ce numéro peut se révéler difficile à
obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Commission de l'article 90 (Commission parlementaire créée en vertu de l'article 90 de la Constitution) :

Mohsen Mirdamadi Najafabadi
Komisyon-e Asl-e Navad
Majles-e Shura-ye Eslami
Imam Khomeini Avenue
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Majles, Tehran, Iran

Télex : 21 42 32 ICAI IR

Fax : + 98 21 646 1746 (Ce numéro peut se révéler difficile à
obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad
Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : President Khatami, Tehran, Iran

Courriers électroniques : khatami@president.ir

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Tehran, Iran

Courriers électroniques : matbuat@mfa.gov.ir (Il est possible
que l'utilisation de cette adresse pose problème.)

Fax : + 98 21 390 1999 (Veuillez préciser : « *Care of Ms
Peymaneh Haste'i, Human Rights Office, Foreign Ministry* ».)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Forces de police :

Dans la mesure du possible veuillez envoyer une copie de
votre appel à l'« *Islamic Republic of Iran Police Force* »
(« *Forces de police de la République islamique d'Iran* »), en
indiquant qu'il s'agit d'une copie, *via* le site web suivant :
<http://www.policeiri.org/fpage/contactus.html>

Jamiat-e Motalefeh-e Eslami (Association de la coalition islamique), un parti politique influent :

Dans la mesure du possible veuillez envoyer une copie de
votre appel à « *Habibollah Asgaroladi and other members of
the Central Committee* » (« *Habibollah Asgaroladi et les autres
membres du comité central* »), en indiquant qu'il s'agit d'une
copie, à l'adresse suivante :

Courriers électroniques : info@motalefeh.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*